

Cadre réservé au bureau d'inscription				A1	A2	B1	B2
Rgt : <input type="checkbox"/> ch. <input type="checkbox"/> vrt	€	Compta <input type="checkbox"/>	Mars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Structure :		Prépa <input type="checkbox"/>	Mai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrainte :			Juin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N° candidat :			Octobre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Décembre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : les oraux n'auront pas lieu le même jour que l'écrit. En effet, selon le nombre de candidats inscrits, les oraux pourront avoir lieu un autre jour de la semaine. Merci de bien vouloir prendre vos dispositions lors de la réception de votre convocation. **Si vous n'avez pas reçu de convocation par voie postale 1 semaine avant la date d'examen,appelez-nous au 04 90 87 05 81 .**

ÉTAT CIVIL (complet identique à celui qui se trouve sur le passeport ou pièce d'identité)

NOM :

NOM d'épouse :

Prénom(s) (identiques à ceux qui se trouvent sur le passeport) :

Sexe : HOMME FEMME **Date de naissance :** _____ / _____ / _____

Pays de naissance : **Nationalité :**

Ville de naissance : **Langue maternelle :**

ADRESSE POSTALE (en France) au moment de l'inscription (important : si vous habitez chez une autre personne, précisez-le dans l'adresse. Exemple : chez M. Martin) :

.....

.....

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **Portable :**

Courriel : @

Motif inscription : nationalité professionnel études
 personnel migration vers un autre pays francophones

Déclarez-vous un handicap ? Non Oui (si oui joindre un document officiel d'une autorité médicale)

Avez-vous déjà passé un examen du DELF / DALF ?

Non, je m'inscris pour la première fois

Oui, Merci de venir avec une copie du diplôme, ou à défaut noter votre code de candidat :

PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

Tarif :

- 120 € : 80€ + 40€ de frais de dossier (**DELF A1**)
- 150 € : 110 € + 40€ de frais de dossier (**DELF B1**)
- 135 € : 95€ + 40€ de frais de dossier (**DELF A2**)
- 160 € : 120€ + 40€ de frais de dossier (**DELF B2**)

Chèque à l'ordre de **Fédération des centres sociaux 84**

n° : Nom de la Banque :

Espèces.

PIÈCES à FOURNIR

- une copie d'une pièce d'identité avec photo (recto-verso) **EN COURS DE VALIDITÉ**
- document, relatif au traitement des données personnelles, **à signer** (annexe1)
- 1enveloppe **à votre adresse (timbrée)** pour l'envoi de votre convocation
- document annexe 2 à lire et **à garder**

Seulement si vous êtes concerné(e) :

- la copie de votre relevé de résultats DELF / DALF (ou attestation de réussite ou diplôme)
- un certificat médical si vous êtes en situation d'handicap

LE JOUR DE L'EXAMEN

- Veuillez-vous présenter à l'adresse indiquée sur la convocation, à l'heure indiquée.
- **Présenter votre convocation** et nous vous conseillons de vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre convocation. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite.
- **Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité** (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE).
- Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement.

SITUATION DE HANDICAP

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. Le Centre d'examen pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 3 mois à l'avance.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables après la clôture de l'inscription. Je confirme avoir pris connaissance de la note informative en référence au traitement des données personnelles et droit d'accès aux informations et j'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____

Date : _____

Signature du candidat :



Signature et cachet de la PAAF :



ANNEXE 1

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

France Éducation International, Le Rectorat de l'académie d'AIX-MARSEILLE, Le Centre d'examen d'AVIGNON (Pays : France)

Les trois services précités disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF et du DALF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 parue au JO de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) mentionné(s) ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser :

- Jusqu'à la communication des résultats : au centre d'examen où vous passez vos épreuves,
- Par la suite : au Centre international d'études pédagogiques à l'adresse suivante :

France Éducation International - Bureau DELF/DALF

1, rue Léon Journault - 92310 Sèvres

ou Au rectorat de l'académie dont dépend le centre d'examen

Date :
« Lu et approuvé » et signature :

ANNEXE 2

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles la FCS84 fournit au candidat les prestations souscrites par ce dernier dans le cadre du DELF/DALF

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

Confirmation d'inscription : après réception du dossier complet (formulaire d'inscription, document d'acceptation de traitement des données personnelles à fin statistique signé, copie d'une pièce d'identité en cours de validité, règlement des frais d'inscription et enveloppes) avant la date limite d'inscription, délai de rigueur, et dans la limite des places disponibles. Une confirmation d'inscription est remise au candidat lors du dépôt de son dossier

ARTICLE 3 – CONVOCATION

Une convocation précisant la date, l'heure et le lieu de la passation est envoyée au candidat par courrier postal au plus tard 1 semaine avant la session d'examen. **En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à accueil.plateforme@vaucluse-centres-sociaux.fr ou de téléphoner à l'accueil au 04 90 87 05 81.** Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

ARTICLE 4 – ATTESTATION DE RÉUSSITE/DIPLÔME

L'attestation de réussite ou de résultats sera remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité. Le diplôme pourra être retiré sur place environ 3 à 4 mois après l'examen sur présentation d'une pièce d'identité originale. Il pourra également être envoyé par courrier, le candidat doit fournir une enveloppe cartonnée format A4 suivie et timbrée, rempli avec son nom, son prénom et son adresse postale. Un calendrier prévisionnel précisant les dates de retrait des attestations sera transmis aux candidats à l'issue de l'examen.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par courriel.

En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale.

Attention ! Toute demande de modification impliquant la réédition d'un document (vol, perte, etc...), vous sera facturée. La demande de réédition devra être présentée et motivée auprès du bureau des examens.

Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction.

ARTICLE 5 – LE JOUR DE L'EXAMEN

Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.

Crayon à papier, gomme et Blanco sont interdits. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu.

Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude. Les téléphones portables et tout appareil électronique ainsi que les dictionnaires (sauf C1/C2) et sortir de la salle d'examen pendant les épreuves sont interdits.

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

ARTICLE 6 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Les droits d'inscriptions ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscriptions ; le paiement doit être effectué, au plus tard, le dernier jour de la clôture des inscriptions. Le report de dates de session, le changement de version ou la modification de niveau et/ou de spécialité est possible si et seulement si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, aucun remboursement des frais d'inscription acquittés ne pourra être restitué au candidat. Une fois la période d'inscription clôturée, aucune annulation d'inscription, de changement et/ou de modification ne sera possible.

Les absences justifiées en cas de maladie ou d'empêchement professionnel peuvent faire l'objet, auprès du candidat concerné, d'un report de l'examen à titre exceptionnel, pour une autre session sur simple demande en envoyant par courriel le motif de l'absence, le nom et prénom du candidat et le justificatif approprié (certificat médical ou attestation de l'employeur) à l'adresse suivante : accueil.plateforme@vaucluse-centres-sociaux.fr ; sous un délai de 2 semaines après l'examen.

En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Attention ! Le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report (même justifiée), il ne sera pas accordé de report supplémentaire et les droits d'inscriptions seront définitivement perdus.